Réseau de transport d'électricité

Concertation relative au contrat de Gestion Prévisionnelle des installations de production hors photovoltaïque et éolien

GT du 26 juin 2014

Ordre du jour

1. **Modification de l'article 7.2**
2. **Retours sur le projet de trame-type (et l'annexe SI)**
3. **Planning prévisionnel de consultation**
4. **Déploiement des nouvelles trames-type**

Modification de l'article 7.2

- Suppression des redites avec le CART
- Programmation des travaux à l'échelle européenne



Art 7.2

Réseau de transport d'électricité

Retours sur le projet de trame-type v2

Annexe SI

Objectifs :
• constituer une référence pour les formats de fichiers
•rationaliser les échanges quand c'est possible

L'annexe SI :
•est préconisée pour les nouveaux arrivants et les acteurs qui disposent d'outils « agiles » (tableur Excel)
•ne s'impose pas aux acteurs qui on déjà un SI urbanisé

Le cas échéant, l'annexe 2 des Conditions Particulières permet de décrire les formats spécifiques à l'acteur.

NB : l'annexe SI diffusée le 10/06 doit être complétée avec un format adapté à l'hydraulique.

Retours sur le projet de trame-type v2

Etats de Disponibilité

Les états de disponibilité sont décrits dans les plannings mais ne correspondent pas forcément par un 'statut' ou un 'code' unique dans les fichiers échangés
Exemple : l'état de disponibilité peut se déduire de la valeur de plusieurs champs

Les états de disponibilité sont confirmés :
- Disponibilité
- Essais
- Indisponibilité Sans Réseau
- Indisponibilité Avec Réseau

Retours sur le projet de trame-type v2

Cas particulier de la modification d'un engagement Indisponibilité Sans Réseau -> Indisponibilité Avec Réseau

- la demande n'est pas formellement soumise à l'accord de RTE (pas d'enjeu sur la sûreté)

- doit faire l'objet d'une modification coordonnée de planning (et donc d'une prise en compte des éventuels frais induits via un accord amont)

- Si cette modification implique un décalage de travaux RTE, le producteur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour trouver une nouvelle date d'interruption pour que RTE puisse réaliser ses travaux

Retours sur le projet de trame-type

Cas particulier de la modification d'un engagement Indisponibilité Avec Réseau -> Indisponibilité Sans Réseau

- Si la modification coordonnée n'aboutit pas, le producteur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour trouver une nouvelle date d'interruption pour que RTE puisse réaliser ses travaux

Disponibilité de la fonction compensation synchrone : information non engageante

Planning prévisionnel de consultation

Concertation

- Présentation des principales évolutions v2->v3 : GT du 26-06
- Diffusion du projet de trame-type v3 : s27
- Diffusion de l'annexe SI v2 (sans plannings hydro) : s27
- Retours attendus : s28

Consultation

- Mise en consultation : s30
- Consultation du projet de trame type : s30 à s36
- Diffusion de l'annexe SI v3 (avec plannings hydro) : s31
- Publication en DTR : octobre 2014

Planning prévisionnel de déploiement

Les nouveaux contrats annulent et remplacent les contrats existants :

- Elaboration et signature des nouveaux contrats
- Entrée en vigueur des nouveau contrats à une date choisie
- Non reconduction des anciens contrats à la date d'échéance

